



Diplôme National du Brevet

Les 28 et 29 juin 2021, tous les élèves scolarisés en 3^e de l'académie plancheront sur les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet.

Un examen de fin de parcours. Le DNB propose deux séries : une série générale destinée aux collégiens en 3^e et les élèves en seconde générale et technologique qui n'auraient pas eu le brevet et qui souhaitent le présenter et une série professionnelle pour les élèves scolarisés en enseignements généraux et professionnels adaptés, en 3^e prépa-pro ou en 3^e de l'enseignement agricole ou encore dans des dispositifs particuliers. Bien que le Brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure après la 3^{ème}, il se présente comme un moment important dans la fin de parcours des collégiens.

Un diplôme sur 800 points. L'obtention du brevet repose sur les points cumulés du contrôle continu (400 points) et des 5 épreuves que les élèves passent le 28 et 29 juin (400 points). Le brevet est décerné aux élèves ayant obtenu au moins 400 points sur 800.

• Le contrôle continu. Le brevet prend appui sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce socle présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

Les domaines évalués recouvrent les langages pour

comprendre et communiquer (comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral ainsi qu'une langue étrangère ; mais également les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ainsi que les langages des arts et du corps) ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques et enfin les représentations du monde et l'activité humaine

Chacune des 8 composantes du socle est évaluée par l'équipe éducative attribuant 10 points pour une maîtrise insuffisante, 25 points maîtrise fragile, 40 points maîtrise jusqu'à 50 points pour une très bonne maîtrise.

• Les épreuves terminales. Les épreuves terminales concernent les disciplines : français et mathématiques sur 100 points chacune, histoire géographie et sciences représentant chacune 50 points et enfin une épreuve orale notée sur 100 points. Le total maximum est de 400 points.

Des points bonus liés aux enseignements facultatifs suivis peuvent faire augmenter la note finale. L'équipe pédagogique évalue l'atteinte des objectifs de fin de 3^e (10 points) ou le dépassement des objectifs (20 points).

Le déroulement des épreuves terminales.

• L'épreuve orale se tient pour la plupart des élèves, durant le mois de juin. Les collèves ont organisé cet entretien indivi-

duel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien) ou collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien), qui porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un Enseignement Pratiques Interdisciplines ou de l'un des parcours éducatifs. Elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

• Les quatre épreuves sur table pour une durée totale de 8 heures sont organisées sur deux jours.

En français (3h) les élèves doivent à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, produire une réécriture, une rédaction, ils sont aussi soumis à une dictée. Sont évaluées les compétences linguistiques, de compréhension et d'interprétation. En mathématiques (2h) : plusieurs exercices issus du programme de 3^e, dont un exercice d'informatique.

L'histoire et géographie (2h), demande aux élèves de mobiliser leurs capacités d'analyse et de compréhension de documents, d'utilisation des repères historiques et géographiques et aussi les compétences de l'enseignement moral et civique.

Les sciences (1h) recouvrent trois disciplines dont deux seulement sont évaluées selon un tirage au sort nationale. Cette année en série générale, ce sont la physique-chimie et les sciences de la vie et de la Terre qui sont proposées. En série professionnelle, cette session



2021 propose aux élèves une épreuve en physique-chimie et en technologie.

A noter : Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves.

Résultats et mentions pour les lauréats. Le 10 juillet au plus tard, les élèves auront leurs résultats et ils sauront s'ils ont décroché une mention. Le jury du brevet comme pour le baccalauréat attribue des mentions en fonction du total de points obtenus, ainsi 480 points correspondent à la mention « assez bien », 560 points à la mention « bien » et 640 points sont nécessaires pour décrocher la mention « très bien ».

A noter : sous conditions de ressources, les mentions « bien » et « très bien » permettent de bénéficier de bourses au mérite.

Cérémonie de remise du brevet. Les lauréats seront tous invités par leur établissement d'origine au cours du premier trimestre du début d'année scolaire prochaine, à une cérémonie républicaine pour la remise officielle de leur premier diplôme obtenu l'année précédente. Occasion de féliciter les élèves, de rassembler autour d'eux la communauté éducative et certains élus pour rappeler le rôle essentiel de l'école dans la République et de donner à voir des parcours de réussite aux plus jeunes.